

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résumé

ale,

25069336

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

22 MAI 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0831 976 522****Nom**(en entier) : **HOLDMAISY**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Avenue Jean Mermoz 1/04, 6041 Gosselies****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2025

4.6 Nomination d'un commissaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de la société à responsabilité limitée «REMON & CO » en qualité de commissaire pour un terme de trois ans (exercice comptable 2025, 2026 et 2027) expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2027. Cette dernière société a désigné Monsieur Darya SHKRED, Réviseur d'Entreprises pour la représenter dans l'exécution de ce mandat.

Les émoluments du commissaire sont fixés à 2.100 € hors TVA, débours et cotisations dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation

4.7 PROCURATIONS

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Aude MICHEL, avec faculté de subdéléguer leurs pouvoirs, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément à l'article 2 :14 du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
Aude Michel
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).